BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 027-2005/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT CONCLU LE 18 MAI 2005 A WASHINGTON DC ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE CINQUIEME FINANCEMENT D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 10 juin 2005 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de financement du développement conclu le 18 mai 2005 à Washington DC entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le cinquième financement d'appui à la réduction de la pauvreté.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 10 juin 2005.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Adèle Yéri KYEMTORE/KAMBOU